

Tunis le 7 juin 2013

Note sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'année 2014

L'Institut National de la Statistique se prépare pour la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) pendant le printemps de l'année 2014 (trois semaines entre les mois d'avril et de mai 2014) et ce conformément à la chronologie de cette opération qui se réalise tous dix ans. Notons que parmi les onze recensements qu'a connus la Tunisie, l'INS en a réalisé quatre pendant les années 1975, 1984, 1994 et 2004.

Le RGPH est la plus grande opération statistique organisée par l'INS, elle nécessite la mobilisation de ressources humaines et financières importantes afin de fournir une base de données d'indicateurs et des tableaux de bord récents et fiables sur tous ce qui concerne la taille, la composition et les caractéristiques de la population, des bâtiments et des logements au niveau régional et local. Ces informations sont pertinentes pour la préparation des plans de développement économique et social suite, d'une part, aux changements structurels profonds de la société et de son économie qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années, et d'autre part, des circonstances actuelles que connaît le pays qui est confronté à une réalité économique et sociale exceptionnelle suite à la révolution du 14 janvier. Cette situation nécessite le développement de systèmes économiques, sociaux et culturels et accroître le niveau de vie de la population.

Le RGPH est considéré également comme étant la principale opération statistique dans le domaine de la population et la première source de données précises et détaillées concernant les ménages, les logements et le niveau de vie des ménages. Il est aussi la base de sondage pour enquêtes auprès des ménages des dix années qui suivent le recensement.

L'INS est à pied d'œuvre dans la préparation de la méthodologie nécessaire pour organiser cette opération dans les meilleures conditions et de fournir des indicateurs statistiques précis indispensables pour le lancement de projets de développement à l'échelle régionale et locale. Notons que cette opération débutera par la phase du pré dénombrement en septembre 2013 suivie par la phase de dénombrement exhaustif de la population du 23 avril au 20 mai. Les premiers résultats seront publiés en septembre 2014.

Dans le but de bien mener le RGPH dans les meilleures conditions, selon les concepts et les normes reconnus au niveau national et international, il est nécessaire de le réaliser selon un programme de travail contenant des étapes fondamentales successives pour lesquelles on ne peut pas se lancer dans l'une sans l'achèvement de sa précédente. Le plan général est le suivant :

1. Une première étape dont la durée est de près d'une année et au cours de laquelle on procédera à la détermination du cadre juridique, l'adoption du budget du RGPH et démarrer les appels d'offres pour les gros achats tels que les voitures. Les documents relatifs à la cartographie du RGPH basée sur le Système d'Information Géographique (SIG) de l'INS, seront également constitués lors de cette étape. Le questionnaire du RGPH sera établi suite à la consultation des administrations, des structures et de tous utilisateurs concernés. D'autre part, on procédera à la préparation de la stratégie de campagne d'information et de sensibilisation, ainsi que les équipements et infrastructures technologiques pour les bureaux régionaux et locaux de l'INS et les ressources humaines à apporter.
2. La deuxième étape, d'une durée de huit mois, consiste à effectuer le découpage de toutes les unités administratives du pays en zones de dénombrement.
3. La troisième étape qui dure trois semaines et au cours de laquelle tous les ménages et tous les individus présents sur le territoire national seront recensés.
4. La quatrième et dernière étape dont la durée est de quatre mois et au cours de laquelle on procédera à la saisie et à l'exploitation des données recueillies ainsi qu'à l'annonce des premiers résultats du RGPH. Cette étape sera prolongée de six mois pour l'exploitation de tous les thèmes du questionnaire du recensement.

Il est à noter que la phase de dénombrement exhaustif de la population doit être réalisée au cours d'une période où les conditions climatiques sont favorables et loin des événements saisonniers comme les examens scolaires et universitaires les grands flux migratoire interne et externe, et ce pour s'assurer que la majorité de la population est stabilisé dans leurs résidences. L'expérience montre que la période convenable pour le dénombrement est entre les mois d'avril et de mai.

Organisation des travaux du RGPH

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat sera organisé selon des étapes qui nécessitent des travaux préparatoires avant l'exécution du dénombrement exhaustif de la population et l'exploitation des données recueillies. D'autre part, l'INS envisage de réaliser un saut qualitatif dans la préparation et la mise en œuvre des travaux du RGPH selon les principes et les recommandations des Nations Unies et des organisations internationales en matière de mise en œuvre des recensements. Les travaux du RGPH seront repartis comme suit :

- **Les premiers travaux préparatoires (septembre 2011- aout 2013)**
 - Diagnostic du dernier recensement de l'année 2004
 - Préparatifs matériels et financiers
 - Préparatifs organisationnels : cadre juridique, organigramme, comité national et comités régionaux, consultation des utilisateurs, préparation du questionnaire, campagne de sensibilisation et séminaires.
 - préparation des documents techniques pour le pré dénombrement.

- préparation des cartographiques en utilisant le SIG.
- **Le pré dénombrement (septembre 2013 – janvier 2014).**
 - Découpage des communes en sections et ilots et des secteurs du milieu rural en zones naturelles et agglomérations.
- **Le découpage des unités administratives en districts de recensement et délimitation des zones de contrôle (février 2014).**
 - Procéder au découpage des unités administratives en districts de recensement et délimitation des zones de contrôle.
- **La formation (01 mars -20 avril 2014).**
 - Formation des responsables régionaux, des superviseurs est les enquêteurs
- **Le dénombrement exhaustif (23 avril – 20 mai 2014)**
 - Achèvement de la collecte sur terrain
- **L'exploitation des cahiers de tournée (juillet 2014)**
 - Déduction du nombre de la population selon le genre et du nombre des logements et des ménages selon les unités administratives.
- **L'exploitation du cinquième des questionnaires (septembre 2014)**
 - Elaboration des premiers résultats des caractéristiques démographique et économiques de la population et du niveau de vie des ménages, au niveau national et selon les gouvernorats.
- **Exploitation du reste des questionnaires (1^{er} semestre de 2015)**
 - Exploitation complète du RGPH et production des résultats selon les délégations et les communes.

Ressources humaines

- 27 responsables régionaux pour une année
- 54 adjoints (techniques et administratifs) des responsables régionaux pour une année
- 520 superviseurs pour une année
- 3.430 contrôleurs pour un mois et demi
- 12.417 enquêteurs pour un mois et demi
- 200 agents de chiffrage pour huit mois
- 511 agents de saisie pour huit mois
- 375 chauffeurs pour une année
- 2.228 chauffeurs pour un mois

Annexe

Contenu du questionnaire du recensement

Le questionnaire du recensement représente l'élément central de cette opération, notamment en matière de collecte de données statistiques sur le logement, le ménage et les individus. Le questionnaire est préparée en coordination et en consultation avec les différents ministères, structures publiques et organisations nationales, qu'elles soient gouvernementales, non gouvernementales ou autres. Il convient de noter qu'en plus des données précises et détaillées produites par le recensement au niveau des petites unités administratives, la plupart de ces structures attendent les résultats RGPH afin de mettre à jour leurs systèmes d'information ou pour délimiter leurs domaines d'intervention en se basant sur des données fiables, complètes et à jour.

Thèmes du questionnaire	Principaux ministères concernés
Logement : <ul style="list-style-type: none">- - Nature de la construction auquel appartient le logement (immeuble résidentiel, logement indépendant)- Type du logement qu'il soit habité ou vacant ou dans la dernière étape de sa construction- Matériaux de construction des murs extérieurs- Matériaux de construction du plafond- Date de la fin de construction du bâtiment- Connexion du logement au réseau électrique / réseau de distribution d'eau/ réseau de gaz naturel- Type de toilettes du logement (WC équipée ou non d'une chasse d'eau, WC à l'extérieur de la maison)- Type de la salle d'eau (salle d'eau équipée, douche équipée, ...)- Type de la cuisine au logement (équipé d'un lavabo, pas de lavabo, pas de cuisine)- Comment les eaux usées sont collectées- Nombre de pièces du logement- Surface de la zone couverte de la maison- Nombre de ménages du logement- Logement équipé d'un garage utilisé comme abri pour voiture- Distance du logement au plus proche (école primaire, collège, lycée, dispensaire)	<ul style="list-style-type: none">Ministère du développement et de la coopération internationaleMinistère de l'intérieurMinistère des financesMinistère de l'équipement et de l'environnementMinistère des Domaines de l'Etat et des affaires Foncières

ou centre de santé)	
<p>Données relatives au ménage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type du ménage (ménage ordinaire, groupement familial en précisant sa nature) - Source principale d'eau potable - Moyen d'éclairage - Si le ménage dispose d'une cuisine - Principale source d'énergie (pour la cuisson, l'eau de bain) - Si le ménage dispose d'un WC - Si le ménage dispose d'une salle de bain - Nombre de chambres habitées par le ménage - Nature du logement (propriétaires - locataire ...) - Equipement électroménager: Radio - Télévision - Voiture - Téléphone ... - Exploitation du ménage de terrain agricole - Elevage de bétail 	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère de l'agriculture Ministère de l'industrie Ministère des affaires sociales</p>
<p>Renseignements démographiques relatifs aux membres du ménage</p> <p>Liens de parenté entre les membres d'un même ménage - Statut de résidence (présent ou absent) - Sexe - Âge - Lieu de naissance - Nationalité - Etat civil - Reproduction (pour les femmes mariées, divorcées et veuves) - Nombre d'enfants nés vivants et sont toujours ou décédés- Age de la femme à son premier mariage.</p>	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère des affaires sociales Ministère de la santé Ministère de la culture Ministère de la Jeunesse et des Sports Ministère des affaires de la femme et de la famille</p>
<p>Renseignements éducatifs et de formation relatifs aux membres du ménage (pour les âgés de 3 ans et plus)</p> <p>Lecture et écriture: langues parlés et écrites, - niveau d'instruction avec indication du cycle et de l'année - Education et formation: avec indication du cycle et de l'année</p>	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Ministère de l'éducation Ministère de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique</p>
<p>Renseignements sur l'activité économique (pour ceux qui ont atteint 15 ans et plus)</p> <p>Pour les occupés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profession ou métier exercé - grade dans la profession - Lieu de travail - Activité de l'entreprise ou de l'employeur - Description du travail (temps plein ou partiel, occasionnel ou saisonnier) <p>Nombre de jours durant l'année précédent le recensement</p> <p>Pour les non-occupés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du chômage (en mois) 	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère du Commerce et de l'Artisanat Ministère de l'agriculture Ministère de l'industrie Ministère des Technologies de l'information et de la communication</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Disponible à travailler - à la recherche d'un emploi (en tant que salarié ou indépendant) 	
<p>Mouvement de la population et migration intérieure et extérieure</p>	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère de l'intérieur Ministère des affaires étrangères Ministère des affaires sociales</p>
<p>Le handicap:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de handicap: paraplégie ou ayant les mains ou les bras ou les jambes amputés, invalidité totale de la marche, aveugle ou semi-aveugle, muet, sourd, muet et sourd, arriéré mental ou autres). - Cause d'invalidité: depuis la naissance, une maladie chronique, accident de travail, accident de la circulation, autre accident, autre cas. 	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère des affaires sociales Ministère de la santé</p>
<p>Personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture des frais de traitement (carte de soin, assurance maladie) - Bénéficiaire d'une pension retraite ou d'un revenu permanent - Sous la tutelle d'un membre du ménage - Bénéficiaire d'une aide sociale 	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère des affaires de la femme et de la famille Ministère des affaires sociales Ministère de la santé</p>
<p>Technologies de l'Information et de la Communication</p> <p>Le ménage dispose-t-il de téléphones fixes ou cellulaires, ordinateur, s'il est connecté à internet</p>	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Ministère des Technologies de l'information et de la communication</p>
<p>Activité dans la société civile</p> <p>Activité des membres du ménage dans la société civile: associations culturelles, scientifiques, sportives, de développement, des femmes, organisations caritatives, partis politiques, syndicats et organisations professionnelles, autres institutions de la société civile</p>	<p>Ministère du développement et de la coopération internationale Présidence du gouvernement Ministère des affaires sociales</p>